

miner les travaux exécutés par les élèves de l'École normale. Ce que plusieurs sont heureux de faire.

MM. J. Ahern et N. Tremblay félicitent MM. Filiol et Filteau et engagent les membres de l'Association à donner, de préférence, leurs travaux sous forme de leçons pratiques.

Il est proposé par M. J. Filiol, secondé par M. J. Ahern : "Que M. H.-J. McKenny, professeur à l'Académie Filiol, soit admis membre de l'Association des Instituteurs du district de Québec."

Il est proposé par M. E. Jolin, secondé par M. L. Faguy : "Que l'Association des Instituteurs est heureuse de saluer et d'offrir ses félicitations à M. W. Carbonneau, officier-cadet de retour d'Europe et membre de l'Association."

Il est proposé par M. J.-E. Jolin, secondé par M. J. Côté, et résolu unanimement : "Que l'Association des Instituteurs, tout en regrettant le départ de M. l'abbé G.-O. Fleury, préfet des études à l'École normale Laval, est heureuse de lui offrir ses félicitations à l'occasion de sa nomination comme curé de Sainte-Marguerite-de-Dorchester."

Avant de se séparer, on dresse le programme suivant pour la prochaine réunion :

M. J.-H. Jobin : De l'enseignement de l'agriculture.

M. I. Jolin : De l'enseignement intuitif.

Sujet de discussion : Etude du programme.

J.-ALP. DROLET, secrétaire.

ASSOCIATION DES INSTITUTRICES CATHOLIQUES, SECTION DE QUEBEC

Séance du 11 janvier 1919.

Présentes : Mlles A. Dionne, présidente ; M. Turcotte, trésorière ; P. Turcotte, assés. (Lévis) ; Antonia Martineau, Alb. Martineau, (St-David), conseillères ; R. Vachon, Antoinette Duguay, déléguées, St-Romuald ; M.-L. Pepin, secrétaire, Québec.

Proposé par Mlle M.-Lse Pepin secondée par Mlle M. Turcotte et résolu que le Conseil de l'A. I. C. appuie de nouveau la demande d'augmentation de pension qui a été adressée au Gouvernement l'an dernier par Mlles A. Dionne et M.-L. Pepin, présidente et secrétaire de l'Association, fondée en 1902.

Le Conseil prie notre généreux gouvernement d'augmenter les pensions proportionnellement au nombre d'années d'enseignement. Vu le surplus du Fonds de Pension, le Gouvernement pourrait en faire bénéficier les pensionnaires actuelles qui, à cause de l'augmentation toujours croissante du coût de la vie, sont dans une situation vraiment gênante, surtout celles qui ont enseigné 35 ans et plus. Celles-ci, vu leur âge, sont dans un état encore plus pénible. Les pensionnaires de l'avenir auront une pension plus élevée, vu l'augmentation de leurs salaires, qui est la base des pensions; c'est donc justice de s'occuper des pensionnaires actuelles qui souffrent. Le Conseil espère fermement obtenir gain de cause cette année et prie l'honorable Premier Ministre et ses dignes collègues de bien vouloir agréer l'expression de sa sincère gratitude pour les bienfaits passés.

Proposé par Mlle P. Turcotte, secondée par Mlle Ant. Martineau et résolu que les salaires de la secrétaire et de la trésorière soient continués et que les dépenses de voyage